



CAPC Mouvement de mutations A Equivalence de grade des inspecteurs des finances publiques Filière Gestion Publique A effet du 1^{er} mars 2012 3^{ème} phase nationale

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Nous commencerons cette CAP par un hommage pour Mme Dolorès DAVID qui nous a quittés dimanche dernier. Certains d'entre nous ont eu l'occasion d'apprécier son professionnalisme et son courage au cours du mandat précédent et qui, face à l'épreuve, a été et restera un exemple pour nous tous.

La transition n'est pas facile mais il nous faut revenir au sujet actuel de la CAP et au contexte de la DGFiP.

La Cour des Comptes s'est exprimée : la fusion DGI-DGCP n'a pas été assez loin, n'a pas été assez radicale voire a été trop tendre avec les agents. Sa recommandation pour l'avenir est claire : « Il faut amplifier les réformes ! ». Cela couvre une autre notion : « la modernisation ».

Cette modernisation là, les agents de la DGFiP la connaissent bien. Le Président de la République, son gouvernement et la Direction Générale la mettent en œuvre depuis des années. C'est celle qui :

- ▶ rend les services exsangues sous le poids continu des suppressions d'emplois ;
- ▶ qui fait que l'accomplissement des missions ressemble de plus en plus à de l'abattage pour le seul bonheur... des indicateurs ;
- ▶ qui fait que les relations avec les usagers sont de plus en plus tendues, confrontant les agents à l'agressivité voire à la violence ;
- ▶ qui fait perdre sens au travail et détériore les relations hiérarchiques et parfois celles entre collègues ;
- ▶ qui massacre les conditions de vie au travail faisant exploser les pathologies liées au stress et ouvrant la porte à de plus en plus de gestes désespérés ;
- ▶ et enfin qui vise à mettre les agents en concurrence par le biais de l'évaluation individuelle. On nous promet qu'elle sera une vitrine de la reconnaissance du travail de chacun mais elle s'annonce surtout comme une machine à fabriquer de l'arbitraire contre le plus grand nombre.

La liste n'est pas exhaustive mais elle illustre bien les conséquences essentielles d'une politique aux effets dévastateurs pour le service public comme pour les agents qui la vivent au quotidien.

C'est cette politique là, injuste et inefficace, qu'ils veulent amplifier au nom de l'austérité qui vise à faire payer la crise aux salariés. C'est cette politique qu'ils veulent amplifier.

Montreuil, le 27 janvier 2012

Syndicat National CGT Finances Publiques

263 rue de Paris - Case 451

93514 MONTREUIL CEDEX

● Tél. : 01.48.18.80.16,

● Fax : 01.48.51.99.65,

● Mail : dgfip@cgt.fr,

● site : www.financespubliques.cgt.fr

C'est pour cela qu'il est temps qu'à la DGFIP les agents rassemblés dans l'action fassent entendre fortement leurs exigences. C'est sur la base d'un appel unitaire des syndicats de la DGFIP que la CGT FINANCES PUBLIQUES appelle les agents de la DGFIP à s'engager massivement dans la grève le 2 février afin de créer les rapports de force nécessaires à l'ouverture de négociations sur les revendications maintes fois présentées, à savoir :

- ▶ stopper immédiatement les suppressions d'emplois (près de 25 000 depuis 2002 au sein des services de la DGFIP) ;
- ▶ renforcer toutes les missions de la DGFIP : celles-ci sont essentielles au fonctionnement de l'Etat et de l'action publique, particulièrement en cette période de crise ;
- ▶ améliorer rapidement et concrètement les conditions de vie au travail avec une véritable politique de prévention de tous les risques et une réorientation du pilotage et du management en faisant du soutien technique et de la qualité de vie au travail les véritables moyens et objectifs de la DGFIP ;
- ▶ et enfin, revaloriser les rémunérations par, notamment, une revalorisation du point d'indice et du régime indemnitaire digne de ce nom ainsi qu'avec l'arrêt immédiat des tentatives d'introduire davantage d'individualisation et de flexibilité dans la rémunération au travers de la PFR.

Pour en revenir à la CAP qui nous occupe aujourd'hui, la CGT regrette à nouveau l'existence d'un ordre du jour encore fourni et hétérogène, à savoir :

- ▶ le mouvement de mutations à équivalence de grade des inspecteurs des finances publiques de la filière gestion publique à effet du 1^{er} mars 2012 3^{ème} phase,
- ▶ une partie des recours en notation filière Gestion Publique soit 17 dossiers quand même,
- ▶ l'accueil d'inspecteurs de la filière fiscale sur des emplois de la filière gestion publique au 01/03/2012 dans le cadre des passerelles,
- ▶ des recrutements hors métropole,
- ▶ une demande de dispense d'incompatibilité statutaire d'une inspectrice filière fiscale
- ▶ deux demandes d'intégration d'inspecteurs des finances publiques filière gestion publique.

A minima, nous demandons que les dossiers d'appel de note filière G.P. soient regroupés et fassent l'objet d'une seule CAP et qu'ils soient soumis à la CAPN beaucoup plus rapidement.

De plus et d'une manière plus générale, la CGT réaffirme son opposition à l'existence des sous-commissions qui se révèlent être un temps finalement important d'échanges sur les dossiers sans être accompagné par le temps de consultation adéquat.

La CGT tient à réaffirmer l'importance de ce temps de préparation, afin que les débats contradictoires aient lieu dans de bonnes conditions et en pleine connaissance des dossiers.

Si nous sommes conscients du calendrier contraint des CAPN, il n'en demeure pas moins que la CGT exige un temps de consultation nécessaire à l'examen de tous les dossiers soumis à la CAP, ainsi qu'un temps pour les compte-rendus. C'est une condition fondamentale pour un bon dialogue social.

Nous réaffirmons également notre opposition aux rencontres bilatérales organisées avant la CAP. Nous n'acceptons pas que des dossiers soient évoqués de façon informelle avant la réunion de la CAP.

LA CAPN doit examiner l'ensemble des dossiers évoqués avec les pièces afférentes et surtout ceux demandant une attention particulière.

Pour revenir au cœur de l'ordre du jour de cette CAP, à savoir le mouvement de mutations filière gestion publique à effet du 1^{er} mars 2012 3^{ème} phase, la CGT tient à dénoncer l'opacité des critères de sélection des arrivées en local. L'absence de règles établies et respectées en national, connues de tous, nuit au bon choix des collègues qui aspirent à une nouvelle affectation. Le bon respect de règles claires et compréhensibles de tous ne peut aller que dans le sens d'une meilleure équité entre agents. Tout le monde aurait à y gagner, tant l'administration pour le contenu des explications éventuellement à fournir en CAP, que pour les organisations syndicales qui auraient moins de mal à expliquer une non affectation à un collègue déçu.

Pour les mouvements de mutation 2013, la CGT revendique à l'instar de ce qu'elle a porté à la RTA du 20 janvier 2012 un raccourcissement de la période de

convergence, en particulier pour les A, la mise en place des RAN et l'ouverture des mutations aux deux filières.

La CGT demande un cadrage national concernant l'affinement des affectations en local et notamment pour les postes Direction.

Concernant les dossiers d'appels de notation de la filière GP que nous aurons à examiner au cours de cette CAP, la CGT insiste pour que l'attribution d'une majoration de +0.01 ne soit pas un simple encouragement mais un véritable engagement si la manière de servir ne se dégrade pas. Nous constatons malheureusement que nombre de notateurs utilisent cette majoration « qui ne leur coûte rien » pour se dédouaner des effets néfastes du contingentement et acheter la paix avec les agents. Nous réaffirmons notre revendication portée notamment lors du dernier groupe de travail « Evaluation/notation »

de l'année 2011 : l'attribution du +0,01 doit être une attention appelée pour l'année suivante.

La décision prise par la Direction Générale de restreindre l'octroi du +0,01 par rapport aux pratiques de la filière Gestion Publique mais sans que cela engage le notateur, n'est pas satisfaisante.

En outre nous regrettons que, sur certains dossiers, le chef de service du 1^{er} degré ne soit pas suivi sur sa proposition de majoration alors qu'il est au plus près pour évaluer l'agent.

De la même manière, nous avons constaté que les changements d'affectation entraînaient très souvent une absence de majoration. Nous rappelons que la notation est annuelle et qu'une mutation ne doit pas être défavorable à l'agent.

Compte-rendu des IFIP du 26 janvier 2012

Equivalence de grade des inspecteurs des Finances publiques Filière Gestion publique A effet du 1^{er} Mars 2012 - 3^{ème} Phase nationale

Suite à notre déclaration liminaire, l'administration a répondu qu'il s'agit de la première CAPN sous ce format. Sur un plan technique, il reste à adopter un règlement intérieur à la CAPN Ce règlement intérieur a été exposé lors du groupe de travail du 20 janvier 2012. Il devrait être adopté lors d'une prochaine CAPN.

Sur le contenu : les ordres du jour sont lourds, conformément aux pratiques FGP. En effet, dans cette filière, les appels de note nationaux sont traités au fil de l'eau, ce qui ne permet pas l'organisation d'une CAP unique.

2012 étant une année de transition, la campagne de notation va amener à examiner des recours d'agents non encore traités à ce jour.

La notation harmonisée est un objectif, mais cela reste une entreprise difficile car la notation est actuellement réalisée selon 2 outils différents avec des intervenants différents. Le lissage des calendriers est un objectif et devrait aboutir à un regroupement des procédures d'appel.

Concernant le mouvement : Nous sommes en CAP de 3eme phase, dans un contexte juridique particulier. En effet, les CAP locales n'ont pas de compétences propres dans la filière GP. La CAPN valide juridiquement les affectations locales. La CGT demande pour les affectations locales filière GP la diffusion des projets en amont, des règles claires et transparentes comme celle de l'ancienneté administrative, et surtout exige un cadrage de la finesse d'affectation notamment sur les postes en direction.

L'administration centrale argue que sur ces aspects nous restons en phase de convergence et précise que les pratiques locales font appel à plusieurs critères comme l'ancienneté ou encore la spécificité des postes. Les groupes de travail sont compétents pour ces aspects. Cependant, sur la diffusion préalable des mouvements, le président de la CAPN rappellera les bonnes pratiques aux directions locales, dès lors qu'elles sont en capacité de le faire compte tenu des contraintes calendaires.

Sur l'affectation la plus fine, l'administration rappelle,

concernant les emplois de directions, qu'il était de pratique d'exposer aux élus locaux les projets de modification d'affectation au sein de la direction. Cette bonne pratique sera rappelée, et la DG souhaite qu'elle soit généralisée.

Les recours de notation seront examinés des lors qu'ils ont pu être consultés avec objectivité.

Sur les intégrations : l'une n'est plus d'actualité compte tenu de la renonciation de l'un des agents concernés. Les propositions d'intégrations portent essentiellement sur des fonctions techniques, qui sont parfaitement accomplies par les personnels affectés. La direction précise que les inspecteurs qui obtiennent une intégration hors DGFIP sont beaucoup plus nombreux. La DGFIP est donc en situation « d'exporter plus qu'elle n'importe » d'agents dans son corps. D'où une difficulté à recruter de manière équilibrée, ce qui est un sujet qui devra être débattu.

Hors métropole : la CGT refuse d'accepter la notion de profil, ce dont l'administration prend note. Cependant pour la réussite de la prise de fonction, l'administration considère que le recrutement au profil reste nécessaire.

La CGT est intervenue sur l'organisation des CAP nationales, qui a été peu évoquée, or leur fonctionnement doit revenir rapidement à l'ordre du jour des groupes de travail : sous commissions, rencontres bilatérales ... le paysage doit rapidement être stabilisé. Nous avons insisté également sur la limitation de la période de convergence et l'ouverture des RAN pour les cadres A dès 2013 : ce **DOIT** être mis en place. De même les règles de gestion doivent être harmonisées dès 2013 d'autant qu'il n'y a pas de difficultés particulières pour les A.

Sur les affectations précises en direction au sein des directions locales, nous sommes satisfaits de ce rappel de bonne pratiques.

Sur les intégrations, l'harmonisation est également nécessaire dans les meilleurs délais.

L'administration rappelle que les règles de fonctionnement des CAPN seront prochainement

abordées. Pour les A, il y avait 2 cultures, sous commissions ou non, selon la filière. Chaque culture présente des avantages et inconvénients selon l'Administration. Il n'y a donc pas d'a priori sur le sujet. Même en l'absence de sous commissions, il peut être envisagé que les OS puissent saisir en amont la DG sur des aspects précis sur lesquels elles souhaitent avoir des précisions et réponses.

De même, elle précise que les convergences 2013 sont un sujet « groupe de travail » qui doit tenir compte de l'aspiration des agents, et de la faisabilité. Il pourrait être envisagé en 2013 une phase intermédiaire pour les A avec des mouvements qui pourraient être totalement ou partiellement intégrés. La question de l'harmonisation est également importante, et la direction est en cours de transition sur ces questions. C'est envisageable techniquement mais il faut que l'intendance suive...

Les refus de mutation sont également rappelés. Il y a pénalisation en cas de refus de mutation, interdisant à l'agent de muter avant une période de une année (durée d'un mouvement).

Il est rappelé que le mouvement de Mars 2013 risque d'être suspendu afin de photographier la situation des inspecteurs GP pour les affecter par RAN. EN conséquence, les renonçants seraient pénalisés dans cette situation car ils seraient alors bloqués pour 18 mois. La CGT rappelle l'importance de discuter très clairement de ce point. En effet, nous comprenons la nécessité de figer à un moment T les emplois d'inspecteurs, mais cela doit être déconnecté du mouvement de Mars 2013, qui devra faire l'objet d'une vigilance particulière.

L'ensemble des OS vote contre le projet de mouvement, la CGT en raison des critères en CAPL qui manquent de transparence.

Recours en notation :

17 dossiers ont été évoqués, un agent a vu ses appréciations modifiées, 4 ont obtenu une revalorisation de la notation à +0.02 et un a été remis à la note pivot.